



📍 **Ministère du Travail 14 avenue Duquesne
75350 Paris SP 07**

site internet : www.sud-travail-affaires-sociales.org

syndicat.sud-tas@travail.gouv.fr

<https://www.facebook.com/sudtravail>

Compte twitter : @sud_travail

01 44 79 31 65 / 69

**CAP DU CORPS DE L'INSPECTION DU TRAVAIL EN DATE DU 14 FEVRIER 2019 : LES CRITERES DE
PROMOTION DE L'ADMINISTRATION TOUJOURS EN VIGUEUR :**

***Mieux vaut être un homme, pas trop âgé, sans étiquette syndicale dérangeante. Et être connu pour
des faits de harcèlement n'est pas un obstacle !***

***Lecture d'une motion commune des organisations syndicales CFDT- CGT- SNU et SUD sur la
situation des contrôleurs du travail :***

**Déclaration de l'ensemble des organisations syndicales représentées à la CAP du corps de
l'inspection du travail :**

Nous demandons que l'ensemble des contrôleur.euse.s du travail que notre délicate administration
dénomme sans vergogne « contrôleurs résiduels » soit inscrit pour la promotion dans le corps de
l'inspection du travail.

L'ensemble des organisations syndicales du ministère a demandé à l'administration de travailler sur
le devenir des CT qui resteront dans ce corps voué à l'extinction à l'issue du dernier épisode CRIT.
Alors qu'elle avait admis au cours des discussions avec les organisations syndicales que l'intégration
de tous les CT dans le corps de l'inspection était la meilleure solution et qu'elle s'était engagée à
défendre ce scénario auprès de Bercy, l'administration est revenue sur sa parole et a mis fin
unilatéralement aux négociations.

Pire encore, le directeur de cabinet a osé affirmer que la promotion de tous les contrôleurs dans le
corps de l'inspection serait néfaste au service public !

Face à ce mur du mépris nous réaffirmons pour notre part la revendication du passage de tous les CT
dans le corps de l'IT, approuvée massivement par les agent.e-s au travers de la pétition
intersyndicale qui a recueillie plus de 2000 signatures.

Dès lors que l'administration a décidé unilatéralement de l'extinction du corps et de la fin du plan de
transformation d'emploi, cette revendication est légitime.

Rien d'impossible ! Le gouvernement a annoncé que 67 000 fonctionnaires de Catégorie B de la filière socio-éducative ont été reclassés en catégorie A vendredi 1er février 2019 ! Alors le passage de nos quelques 1000 contrôleurs et contrôleuses du travail en inspecteurs/trices du travail, c'est une goutte d'eau !

En conséquence ce n'est pas un, deux ou trois dossiers de collègues dont nous demandons l'examen, mais l'examen de ceux de toutes/tous les laissés-e-s sur la route. **Nous demandons la tenue d'une CAP exceptionnelle dans les plus brefs délais afin que tous les dossiers des collègues aujourd'hui sur le carreau soient traités.**

A cette fin, nous remettons à la DRH en séance la liste de tous les contrôleurs du travail à promouvoir.

Tous les CT en IT ! Aucun collègue sur le carreau !

Notre déclaration préalable

Nos craintes exprimées lors de la CAP de juin 2018 sont confirmées à la lecture de l'avant-projet de loi de réforme de la fonction publique : nous attaquons bien le dernier mandat d'une CAP aux compétences entières en matière de mutation. Désormais ce sera donc l'administration qui procédera elle-même aux mutations sans regard des organisations syndicales sur le respect des statuts et de l'égalité de traitement. On peut donc craindre la généralisation des mobilités à la tête du client, dans la plus grande opacité et des postes à profil pour pouvoir mieux choisir ou refuser un candidat.e.

Cette perte de compétence des CAP s'inscrit bien dans le projet global de destruction programmée du statut de la fonction publique et de la précarisation des emplois : recours massif aux contractuels, détachements d'office des fonctionnaires dont le poste est supprimé, incitation au « départ volontaire » par versement d'une indemnité, tout est prévu pour organiser les futures restructurations à venir. L'objectif n'est plus d'assurer les missions de service public mais de répondre aux demandes de restriction budgétaires : l'Etat est devenu une entreprise, la fonction publique une filiale.

A l'ordre du jour de cette CAP, nous devons examiner les tableaux d'avancement de l'ensemble des grades du corps de l'inspection du travail. Nous constatons une nouvelle fois un « déséquilibre » en défaveur des femmes dans le tableau d'avancement d'IT en DAT. Comme d'habitude, dans leurs propositions, les DIRECCTE ne respectent pas la proportion femmes/hommes et les propositions de la DRH ne permettent pas de corriger cet écart au détriment des femmes. Alors que 59% des personnes éligibles sont des femmes, nous ne retrouvons que 56% de femmes proposées... Cette « légère distorsion » comme l'avait nommée M. BLONDEL, ancien DRH et spécialiste de l'inégalité femme/homme constitue en réalité une discrimination puisque le taux de féminisation diminue à mesure que la catégorie augmente. Les hommes représentent ainsi 75% des DT hors classe (source rapport égalité femmes/hommes) alors qu'ils ne sont que 40 % dans le premier grade du corps : où sont donc passées les femmes ??? Nous vous demandons de faire cesser cette discrimination.

Dans le même esprit, nous avons toujours revendiqué l'ancienneté comme l'un des critères objectifs d'avancement. L'article 3 du décret 28 juillet 2010 modifié nous semble aller dans ce sens. Une

attention particulière doit être donnée aux agents bloqués depuis au moins trois ans au dernier échelon de leur grade. Pour ce faire, les membres de la CAP doivent recevoir les appréciations des agents.es concerné.es. Vous nous avez indiqué que 116 IT remplissaient ces conditions. Les DIRECCTE n'ont proposé que 16 d'entre eux. Comme le prévoient les dispositions susvisées nous vous demandons donc de nous remettre l'ensemble des appréciations des 116 éligibles afin de vérifier le respect des dispositions prévues par le décret. Vous allez commencer par nous expliquer sur quels critères vous avez retenus les 16 noms sur les 116.

Enfin, nous avons évoqué avant-hier avec vous la situation de certains de nos militants qui sont actuellement discriminés. Vous n'avez apporté aucune réponse. Pire, vous avez lors de cette rencontre agressé verbalement et insulté nos représentants. Ces propos sont inacceptables. Nous attendons aujourd'hui une réponse sur l'ensemble de ces questions.

Réponses de Monsieur Yvon BRUN, Président de la CAP sur l'ensemble des sujets évoqués par les organisations syndicales :

-Sur le passage de tous les CT en IT, Monsieur BRUN confirme que ce n'est pas la position de l'administration. Le souhait de la Ministre est d'essayer d'augmenter les ratios d'avancement dans le grade de hors classe le plus important possible, sans accord pour l'instant de BERCY.

Commentaires SUD :

La seule réponse de l'administration à la situation des CT est donc de demander l'augmentation du taux de promotion au grade hors classe ! Cette réponse est totalement insuffisante et indigne. Nous avons insisté sur la tenue d'une réunion d'une CAP exceptionnelle pour traiter de la situation de tous les CT.

-Sur la discrimination dont font l'objet les femmes du Ministère, M.BRUN indique être « attaché » au respect de l'égalité mais n'apporte aucune réponse. Il rejette la faute sur les DIRECCTE et sur l'historique des discriminations passées. Il affirme ne pas être opposé à des mesures de correction en faveur des femmes mais n'en propose aucune.

Commentaires SUD :

Le discours de l'administration est particulièrement indigent. Nous insistons à nouveau sur le non-respect de la proportion femmes/hommes. Les chiffres sont têtus et l'administration ne veille toujours pas à la stricte égalité entre les femmes et les hommes en matière de promotion. Il ne suffit pas de dire que l'administration est très attentive sur le sujet mais de prendre des mesures correctrices pour corriger ces écarts qui se perpétuent d'une année sur l'autre.

-Sur la déclaration d'intérêt, Monsieur BRUN indique que l'administration a saisi la DAJ (Direction des affaires juridiques) car il reste des points à examiner.

Commentaires SUD :

SUD-TAS a saisi la DRH et la DGT sur cette question, en demandant un moratoire. L'administration admet qu'il y a un problème sans dire lequel et n'en tire pas les conséquences en suspendant le dispositif. Or on constate que certains RUD exercent des pressions sur les agents pour qu'ils remplissent au plus vite la DI.

-**Sur le projet de loi de réforme de la fonction publique**, M.BRUN indique que rien n'est acté et qu'il ne ferait pas de commentaire sur « une politique gouvernementale ». Cependant, concernant les CAP, si la loi ne fixe pas tout, il y aura peut-être des marges de manœuvre. Selon lui « la porte n'est pas fermée ».

Commentaires SUD :

C'est bien la fin des compétences de la CAP qui se profile.

-Sur les cas de **discrimination** soulevés par notre organisation syndicale, M.BRUN indique que selon lui il n'y a pas de discrimination à ce jour. Ou plus exactement, selon lui, nos « militants ne sont pas plus discriminés que les autres ».

Commentaires SUD :

Le Ministère emploie toujours une analyse très fine des discriminations, à l'instar de son analyse des écarts femmes/hommes pour les promotions.

Comme évoqué dans notre déclaration préalable, nous demandons encore une fois à l'administration de nous présenter les éléments d'appréciation des 116 agents concernés par un blocage de carrière (à savoir être au moins depuis 3 ans au dernier échelon du premier grade du corps). Or, aucun élément d'appréciation n'a été communiqué aux membres de la CAP préalablement à la tenue de la réunion.

Visiblement ennuyés, nous avons eu droit à plusieurs motifs d'excuse possibles :

« Les DIRECCTE ne font pas »

« Le texte est récent »

« On peut vous présenter les éléments oralement sans vous les communiquer ».

« On fera mieux la prochaine fois »

Au final, nous apprenons que seuls 73 ont bénéficié d'un examen de leur situation. Seuls 16 d'entre eux ont été proposés par les DIRECCTE.

Commentaires SUD :

Nous constatons que l'administration n'est pas en mesure de nous présenter à cette CAP l'ensemble des éléments d'appréciation nécessaires.

Les dispositions du décret sont claires : l'administration doit porter une appréciation particulière aux agents bloqués au dernier échelon de leur grade depuis 3 ans et porter ces éléments d'appréciation aux membres de la CAP lors de l'examen de l'avancement. Or, aucun élément n'a été communiqué préalablement à la CAP. Nous n'avons donc pas pu vérifier que le dispositif a bien été respecté. Nous invitons donc les agents concernés à vérifier auprès de l'administration que le dispositif leur a bien été appliqué et le cas échéant à exercer un recours.

Examen des tableaux d'avancement

Cette CAP, relative à l'examen des tableaux d'avancement 2018 a déjà fait l'objet d'un report à 2019, faute d'arrêt de fixation des taux d'avancement. Or, nous apprenons en séance que ces taux n'ont toujours pas été arrêtés par Bercy. L'administration maintient la CAP MAIS nous demande de ne

publier aucun résultat car ils sont encore incertains. L'administration indique avoir été prudente mais qu'elle ne peut garantir que l'ensemble des agents proposés pourra figurer dans le tableau définitif. La CAP est donc consultée sur d'hypothétiques tableaux...

N'ayant pas eu toutes les informations nécessaires et faute de détermination des taux, nous avons demandé le report de cette CAP, refusant de participer à cette mascarade. L'administration s'y est opposée et a forcé les votes sur les tableaux.

Lors de l'examen des dossiers, nous avons pu relever qu'une enquête CHSCT paritaire concluant à des manquements importants dans la manière d'encadrer, à l'origine notamment d'une tentative de suicide d'une collègue, n'empêche pas d'être proposé à un grade supérieur. Pour seule réponse, l'administration, quelque peu gênée, admet la nécessité d'un accompagnement renforcé du cadre. L'administration est toujours encline à récompenser les plus zélés en dépit des casseroles et des dégâts causés aux collègues. Voilà le message de l'administration face aux dérives de sa hiérarchie ! Nous avons demandé à l'administration qu'elle prenne toute disposition afin de vérifier que les agents qu'elle propose ne soient pas mis en cause dans les services.

Vote sur le tableau d'avancement de DAT en DT

Pour : 4 (Adm)

Contre : 3 (SUD, CGT, SNU)

Abst : 1 (CFDT)

Pour les promotions d'IT en DAT, le taux de prise de grade est de 63% en 2018, un chiffre en baisse. 37 % des agents n'ont donc pas pu prendre leur grade en 2018.

L'administration réitère la prise en compte d'une règle qui n'existe pas : les agents qui ne vont pas à leur entretien professionnel ne sont pas promouvables ! Une règle à géométrie variable qui est opposée en pure opportunité pour écarter des candidats proposés par des OS.

Vote sur le tableau d'avancement d'IT en DAT

Pour : 2 (Adm)

Contre : 2 (SUD, CGT)

Vos représentant.es SUD :

Emeline BRIANTAIS (IT)
Sophie POULET (IT)

Astrid TOUSSAINT (DAT)
Stéphane MATHON (DAT)